

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Etablissement : Pôle Service Public (PSP)

N° d'établissement : 4

Adresse : rue Racine 95160 Montmorency

Catégorie : 5 Type : W

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non





Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui Non
- Le personnel connaît le matériel Oui Non



Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



Services / équipements présents dans l'établissement :

Sationnement adapté

Légèrement en pente et l'abaissé de trottoir présente un ressaut de 3cm non chanfreiné vers le cheminement d'accès au bâtiment. La signalétique d'identification est dégradée et non à jour.

Abords

Accès au bâtiment via une rampe d'accès à 6% sur 1,65m disposant d'un espace suffisant en haut pour manœuvrer la porte. La porte d'accès dispose d'une largeur de passage conforme et ne présente pas de seuil.

Accueil

Mobilier accessible, boucle à induction magnétique.

Bureaux

Bureaux ouverts au public accessibles, portes conformes mais mobilier ne présentant pas un vide suffisant.

Postes informatiques

Mobilier accessible.

Sanitaire

Cabine adaptée présentant les dimensions et équipements réglementaires. Quelques équipements (distributeurs de papier, rouleau de papier) sont situés à des hauteurs trop importantes ou en angle. Le lave main est également implanté dans un angle.

Certaines prestations ne sont pas accessibles

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description
<i>boucle à induction magnétique</i>		

Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs